



1ere carte VPF pr un jeune entré avt 13ans hors RF

Par **marionduval**, le **22/09/2015** à **11:43**

Bonjour, tout le monde, rnJ'aimerais recevoir vos conseils et le retour de votre vécu pour un jeune entré en France avant ses 13ans hors regroupement familial, et qui va bientôt avoir 18 ans. rn rn Il a pour l'heure un document de circulation pour enfant mineur valable jusqu'à la veille de son 19eme anniversaire. rn rn Je me suis déplacée deux fois à la préfecture mais j'ai entendu 2 sons de cloche différents quant au moment de retirer le formulaire de demande de sa carte de séjour. rn rn Ma 1ère question, est-ce qu'il peut prétendre à une carte d'un an type vie privée et familiale? Il sera étudiant. La préfecture peut parfaitement proposer la demande d'une carte d'étudiant n'est-ce pas? Auquel cas, peut-il exiger celle de la carte VPF, bien sûr en apportant toutes les preuves justificatives pour étayer sa demande? Comment doit-il s'y prendre? Sachant qu'une carte de séjour Etudiant est beaucoup plus contraignante, donc très désavantageuse qu'une carte VPF qui inclut le droit de travailler, dont le renouvellement est facilité et surtout qu'au bout de 5 renouvellements, elle se transforme automatiquement en une carte de résident. rn rn A quel moment au niveau du délai, doit-il demander sa 1ère carte? Un agent de la préfecture me dit qu'il faut qu'il fasse 5 mois avant ses 18 ans, un autre dit que puisqu'il a le DCEM valable jusqu'à la veille de son 19eme anniversaire, il doit de toute façon atteindre qu'il ait ses 18 ans pour faire cette démarche lui-même. rn rn Vaut-il mieux qu'il soit accompagné d'une association type RESF ou GISTI lors de sa démarche? rn rn Bien cordialement,